

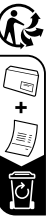


CIC FIGEAC

7 AVENUE FERNAND PEZET 46100 FIGEAC

☎ 05 65 10 60 70 FAX 05 65 50 73 19 ✉ 19323@cic.fr BIC : CMCIFRPP

10057
19323



FOURNIL D'ASSIER
510 ROUTE DE GALIOT DE GENOUILLA
46320 ASSIER

RECAPITULATIF MENSUEL DES FRAIS D'ENCAISSEMENT PAR CARTES

01 avril 2025 - 30 avril 2025

C/C Contrat Pro Global n° 00020221003 EUR

TITULAIRE(S) : FOURNIL D ASSIER

Ce relevé est envoyé mensuellement. Si vous le recevez par courrier postal, vous pouvez opter pour un format électronique.

Parlez-en à votre conseiller.

Commissions et frais sur contrats d'acceptation	Encaissements		Commissions (**)	
	En nombre	Euros	Service commerçant Euros (*)	Dont interchange Euros
PAIEMENTS DE PROXIMITE AVEC CONTACT				
Contrat n° 7583965				
CB (Cartes Bancaires)	74	1 843,47	9,25	8,703870
Cartes de débit	60	1 014,78	5,11	2,029560
Cartes de crédit	12	130,65	0,65	0,391950
Cartes commerciales	2	698,04	3,49	6,282360
Visa	1	21,50	0,11	0,064500
Cartes de crédit	1	21,50	0,11	0,064500
MasterCard	4	43,20	0,21	0,353000
Cartes de débit	2	16,60	0,08	0,033200
Cartes de crédit	1	6,60	0,03	0,019800
Cartes commerciales	1	20,00	0,10	0,300000
PAIEMENTS DE PROXIMITE SANS CONTACT				
Contrat n° 7583965				
CB (Cartes Bancaires)	1 843	16 520,74	83,06	38,296010
Cartes de débit	1 531	13 412,65	67,48	26,825300
Cartes de crédit	281	2 750,35	13,77	8,251050
Cartes commerciales	31	357,74	1,81	3,219660
Visa	337	2 819,62	17,68	8,603290
Cartes de débit	231	1 913,92	9,60	3,827840
Cartes de crédit	71	553,00	2,81	1,659000
Cartes commerciales	26	236,00	1,17	2,149350
Cartes hors Espace Economique Européen	9	116,70	4,10	0,967100

<<Suite au verso>>

Commissions et frais sur contrats d'acceptation	Encaissements		Commissions (**)	
	En nombre	Euros	Service commerçant Euros (*)	Dont interchange Euros
MasterCard	105	893,20	4,47	5,976220
Cartes de débit	55	472,55	2,36	0,985020
Cartes de crédit	14	101,50	0,51	0,304500
Cartes commerciales	33	298,15	1,49	4,627700
Cartes hors Espace Economique Européen	3	21,00	0,11	0,059000
TOTAL	2 364	22 141,73	114,78	61,996890

(*) Prestations bancaires ou financières non soumises à la TVA française

Contrat n° 7583965 du 29/11/2022 : Conditions particulières en vigueur du 19/11/2023

Modalités de résiliation des contrats d'acceptation (extrait des conditions générales d'adhésion au système de paiement)

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée, sauf dispositions contraires visées dans les conditions particulières.

L'Accepteur d'une part, l'Acquéreur d'autre part, peuvent, à tout moment, sans justificatif ni préavis (sauf dérogation particulière convenue entre les deux parties), sous réserve du dénouement des opérations en cours, mettre fin au présent contrat, sans qu'il soit nécessaire d'accomplir aucune autre formalité que l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Important : Ce document n'est pas une facture.

Il s'agit d'un récapitulatif des commissions perçues au titre de vos encaissements cartes bancaires.

(**) La commission commerçant, outre l'interchange, inclut également l'ensemble des coûts de traitement.

L'interchange est la commission payée par la banque du commerçant à la banque du porteur de la carte.